

Délibération n°
2024.023

Séance du 21/03/2024
N° ordre : 02



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 18
- Excusés : 9
- Votants : 22
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

COMMUNE

Approbation du compte
administratif 2023

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 08/04/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 08/04/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mars deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Madame Dominique BORDEROLLE, 1^{ère} adjointe au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

PRESENTS : Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : Alain LAPACHERIE, Henri ROSENDO (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Carine PERRIER (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Alain ISELIN), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BORDEROLLE Dominique, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur LAPACHERIE Alain, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 830 340,70	152 969,79		152 969,79	1 830 340,70
Opérations de l'exercice	3 950 054,15	4 617 896,77	2 053 798,33	1 898 940,83	6 003 852,48	6 516 837,60
TOTAUX	3 950 054,15	6 448 237,47	2 206 768,12	1 898 940,83	6 156 822,27	8 347 178,30
Résultats de clôture		2 498 183,32	307 827,29			2 190 356,03
Restes à réaliser			1 481 876,33	643 033,00	1 481 876,33	643 033,00
TOTAUX CUMULES	3 950 054,15	6 448 237,47	3 688 644,45	2 541 973,83	7 638 698,60	8 990 211,30
RESULTATS DEFINITIFS		2 498 183,32	1 146 670,62			1 351 512,70

(*) Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

**Délibération n°
2024.023**

Séance du 21/03/2024
N° ordre : 02

Suite n° 1

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mars 2024,

La 1^{ère} adjointe au Maire,



Dominique BORDÉROLLE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 08/04/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 08/04/2024